### DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC du 28 mai 2024

#### **SALLE IEAN-PAUL PROUST**

#### **EXAMEN DE 2 DOSSIERS:**

### 1 – Demande d'extension d'un ensemble commercial par l'extension d'un magasin Décathlon à TOURVILLE-la-RIVIERE

### 2 – Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation d'une friche sur la commune de ROUMARE

## Dossier n° 2024-01 – 09h30 : Demande d'extension d'un ensemble commercial par l'extension d'un magasin Décathlon à TOURVILLE-la-RIVIERE

#### Composition de la commission :

- le maire de TOURVILLE-la-RIVIERE, commune d'implantation, ou son représentant;
- M. Abdelkrim MARCHANI, vice-président de la métropole Rouen-Normandie ou Mme Nadia MEZRAR, vice-présidente de la métropole;
- M. Djoudé MERABET ou Mme Sylvaine SANTO, désignés par le conseil de la métropole Rouen-Normandie chargés du SCOT;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Anthony GUÉROUT, conseiller communautaire de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole ou M. Bernard HOGUET, vice-président de Fécamp Caux Littoral Agglo, représentant les intercommunalités au niveau départemental;
- M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, ou M. Pascal CORNU, maire de Notre-Dame-du-Bec représentant les maires au niveau départemental;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir);
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Valérie LOPES ou Mme Laurie DELAOUR (CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement);
- M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).

# <u>Dossier n° 2024-02 – 10h15 : Extension ensemble commercial existant par la recommercialisation d'une friche pour la création d'un magasin ELECTRO-DEPOT sur la commune de ROUMARE</u>

### Composition de la commission :

- le maire de ROUMARE commune d'implantation, ou son représentant ;
- M. Eric HERBET, président de la communauté de communes Inter Caux Vexin, dont est membre la commune d'implantation;
- M. Philippe PICARD, communauté de communes Inter Caux Vexin, chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- M. Anthony GUÉROUT, conseiller communautaire de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole ou M. Bernard HOGUET, vice-président de Fécamp aux Littoral Agglo, représentant les intercommunalités au niveau départemental;
- M. Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, ou M. Pascal CORNU, maire de Notre-Dame-du-Bec représentant les maires au niveau départemental;

Personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs :

- M. François MARTOT ou M. Gilbert WAXIN (UFC Que choisir);
- M. Hubert GUILBERT ou Mme Catherine MARC (INDECOSA-CGT).

Personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :

- Mme Laurie DELAOUR (CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement);
- M. Guy PESSY (France nature environnement Normandie).